



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
TERRITOIRE D'ÉNERGIE
LOT-ET-GARONNE

Département
de
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délégués en exercice : 57

Délégués présents : 36

Date de convocation : 3 novembre 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-350-AGDC

Nomenclature : 7.9.0 Finances locales – prises de participation

OBJET : PRISE DE PARTICIPATION D'AVERGIES DANS LA SEM ENERGIES 32

L'an deux mille vingt-trois, le 13 novembre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Jean-Marc CAUSSE**.

Etaient présents :

BARJOU Jean-Pierre, BORIE Daniel, BOZZELLI Thierry, CAMANI Pierre (en visioconférence), CAMINADE Jean-Jacques, CILLIERES Charles, DAUTA Jean-Pierre, DE SERMET Pascal, DELZON Jean-Pascal, DESCAMPS Philippe, DESTIEU Jean-Paul, DUBAN Jean-Marc, GENTILLET Jean-Pierre, GERVAIS Thierry, GINCHELOT Yves, GRIALOU Guy, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LABARTHE Lionel, LAFARGUE Patrick, LE LANNIC Geneviève, LUNARDI Daniel, MAGNI Claude, MARCO Jean-Marie, MARTET Damien, MURIEL Daniel, PASCAL Alain, PINASSEAU Jean, POLO Alain, PONTTHOREAU Michel, PRÉVOT Claude, SALAND Philippe, VALETTE Thierry, ZAROS René, VILLA Bernard,

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

BOUSQUIER Philippe à CAUSSE Jean-Marc, **BUISSON Patrick** à VALETTE Thierry, **COSTES Jean-Louis** à PONTTHOREAU Michel, **SILVA Pierre** à SALAND Philippe.

Etaient excusés :

BALAGUER José, BENATTI Nicolas, CARRIÉ Daniel, CAVADINI Hubert, DUBOS Bruno, DUGAY Jean, FLESCHE Eric, GAIDELLA Daniel, LAZZARINI Bruno, MIQUEL Francis, RAVEL Nicolas, RÉGNIER Gérard, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SCHLATTER Christophe, SOULIES Julien, VICINI Jean-Pierre.

Monsieur Jean-Alfred FRACAROS a démissionné le 11 septembre 2023.

Monsieur Philippe SALAND a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président, expose les raisons qui conduisent AVERGIES détenue à 85 % par Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne, à prendre une participation au sein du capital de la SEM ENERGIES 32.

L'article L1524-5 du CGCT prévoit que toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration.

Présentation du projet :

La SEM ENERGIES 32 en projet a principalement pour objet d'intervenir dans le domaine des installations de production, de stockage et de distribution d'énergie issue de sources renouvelables, ainsi que dans celui de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien de ces installations, de la vente de l'énergie et des produits qui en sont issus, et dans des actions de promotion des énergies renouvelables et de formation sur celles-ci, principalement sur le département du Gers.

Ce projet mobilise les actionnaires suivants : Territoire d'Énergie Gers, le Département du Gers, la SEM AVERGIES, la Caisse des Dépôts et la filiale CAPGEN du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.

Le plan d'affaires de la SEM, qui sera mis à jour périodiquement, porte sur des opérations relevant de sociétés de projet – (ombrières photovoltaïques, photovoltaïque au sol et flottant, station bioGNV) et des projets en propre (photovoltaïque en toiture, plateforme bois énergie et réseaux de chaleur). Les sources de financement sont les capitaux propres de la SEM, des avances en compte courant (prêts accordés par les actionnaires) et le recours à des emprunts bancaires.

Le capital social s'élève à 4 800 000 euros avec la répartition et les conditions de libération suivantes :

ACTIONNAIRES	%	Libération à la création	Libération dans les 5 ans	TOTAL
Département du Gers	41%	984 000 €	984 000 €	1 968 000 €
Territoire d'Énergie Gers	41%	984 000 €	984 000 €	1 968 000 €
Caisse des Dépôts	11%	264 000 €	264 000 €	528 000 €
AVERGIES	5%	120 000 €	120 000 €	240 000 €
CAPGEN	2%	48 000 €	48 000 €	96 000 €
TOTAL				4 800 000 €

Le Conseil d'Administration de la SEM est composé de 8 administrateurs, dont un pour AVERGIES.

Il est proposé que le Comité Syndical :

- autorise AVERGIES à prendre une participation dans la SEM ENERGIES 32 dont le capital social est de 4 800 000 €, à hauteur de 5 % du capital soit un montant maximum de 240 000€ qui sera libéré en deux étapes,

et dont l'objet social est :

- *l'étude, le développement, l'aménagement, le financement et la construction d'installations de production, de stockage et de distribution d'énergie (notamment électricité, gaz, chaleur, froid, hydrogène) issue de sources essentiellement renouvelables, y compris les installations de vente d'énergie en matière de mobilité et celles relatives à la fabrication ou au traitement de combustibles (notamment bois, déchets) destinés à la production d'énergie renouvelable,*
 - *la gestion, l'exploitation et l'entretien des installations visées ci-dessus, y compris la vente de l'énergie et des produits issus de ces installations,*
 - *des actions de promotion des énergies renouvelables et de formation sur le sujet,*
 - *et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social visé ci-dessus ou de nature à favoriser directement ou indirectement l'objet social de la Société ou tout objet similaire ou connexe.*
- autorise les administrateurs d'AVERGIES désignés par Territoire d'Energie Lot-et-Garonne à engager et autoriser la prise de participation d'AVERGIES dans la SEM ENERGIES 32.

**Oùï, l'exposé de son Président,
le Comité Syndical, après avoir délibéré,**

- **AUTORISE** AVERGIES à prendre une participation dans la SEM ENERGIES 32 dont le capital social est de 4 800 000 €, à hauteur de 5 % du capital soit un montant maximum de 240 000€ qui sera libéré en deux étapes,

et dont l'objet social est :

- *l'étude, le développement, l'aménagement, le financement et la construction d'installations de production, de stockage et de distribution d'énergie (notamment électricité, gaz, chaleur, froid, hydrogène) issue de sources essentiellement renouvelables, y compris les installations de vente d'énergie en matière de mobilité et celles relatives à la fabrication ou au traitement de combustibles (notamment bois, déchets) destinés à la production d'énergie renouvelable,*
- *la gestion, l'exploitation et l'entretien des installations visées ci-dessus, y compris la vente de l'énergie et des produits issus de ces installations,*
- *des actions de promotion des énergies renouvelables et de formation sur le sujet,*
- *et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social visé ci-dessus ou de nature à favoriser directement ou indirectement l'objet social de la Société ou tout objet similaire ou connexe.*

AR Prefecture

047-254701824-20231113-2023_350_AGDC-DE
Reçu le 15/11/2023

- **AUTORISE** les administrateurs d'AVERGIES désignés par Territoire d'Energie Lot-et-Garonne à engager et autoriser la prise de participation d'AVERGIES dans la SEM ENERGIES 32.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

Philippe SALAND

LE PRÉSIDENT,



Jean-Marc CAUSSE